



## CONTRAT DE LOCATION POUR ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

### ENTRE

La Fondation Phénix des scouts Centre-du-Québec ayant son siège social au CP 157, Victoriaville, Québec, représenté par Monsieur Robert Fleury ou son remplaçant, responsable de la terre, dûment autorisé aux fins des présentes.

Ci-après appelé « **LE PROPRIÉTAIRE** »

### ET

**Nom du responsable :**

**Adresse du responsable :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ci-après appelé « **LE LOCATAIRE** »

### LESQUELLES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La location de la terre située au 2805, rang Double, Sainte-Clotilde-de-Horton, QC pour la tenue d'activités récréatives pour la durée indiquée ci-dessous.



#### Période de réservation

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_ Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_

Date de départ : \_\_\_\_\_ Heure de départ : \_\_\_\_\_

Nombre de nuits : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Nom du groupe scout ou organisation :**



**Résidence :**

**Bureau :**

**Cellulaire :**

**Courriel :**

## RÈGLEMENTS ET ATTENTES

### Le locataire s'engage à ce qui suit :

- ✓ Respecter l'utilisation des zones de campements.
- ✓ Utiliser les endroits réservés au feu de camp.
- ✓ Respecter la faune et la flore. Aucun arbre vivant ne devra être coupé. La scie mécanique est défendue en tout temps.
- ✓ Ne RIEN jeter dans la toilette autonome (à compost), seulement les déchets humains, le papier de toilette et l'agent d'étoffement.
- ✓ Tenir les lieux propres en tout temps et rapporter tous ses déchets.
- ✓ Remettre les lieux dans leurs états initiaux.
- ✓ Fournir, au propriétaire, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant survenir durant la durée de la location.
- ✓ Confirmer son heure d'arrivée, 24 heures précédant son arrivée, au propriétaire.

### Le locataire reconnaît par la présente que :

- ✓ La Fondation Phénix des Scouts Centre-du-Québec ne sera, en aucun temps et en aucune circonstance, responsable de tout préjudice pouvant être causé à autrui ou de tout incident pouvant survenir en raison de ladite utilisation des lieux et des activités qui s'y tiendront durant la période de location et dégage par conséquent la Fondation Phénix des Scouts Centre-du-Québec de toute responsabilité à cet égard.
- ✓ Si l'un ou l'autre de ces règlements et attentes ne sont pas observés durant le séjour, le propriétaire se réserve un droit d'expulsion, et ce, sans aucun recours.

### SIGNATURES :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance des règlements et attentes, ci-dessus, et m'engage à les respecter. Si je représente une personne morale, j'engage sa responsabilité pour tout manquement, quel qu'il soit.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'année 20\_\_\_\_\_.

LE LOCATAIRE Par : \_\_\_\_\_

LE PROPRIÉTAIRE Par : \_\_\_\_\_  
Robert Fleury ou son remplaçant, responsable de la terre

Section réservée à l'administration	
Groupe scout <input type="checkbox"/>	Réservation confirmée le : _____
Autres <input type="checkbox"/>	Par : _____
	<input type="checkbox"/> <b>J'ai pris connaissance de la police d'assurance du locataire.</b>
	Remarque : _____

**POUR RÉSERVATION et INFORMATION**

**Fondation Phénix des scouts Centre-du-Québec  
CP 157, Succursale Bureau chef Victoriaville (Québec)  
G6P 6S8**

: [couillardd@videotron.ca](mailto:couillardd@videotron.ca)

Veillez noter que les scouts du Centre-du-Québec ont une priorité de réservation. De plus, toutes les demandes de réservations seront traitées selon l'ordre de réception.